



Conseil municipal du 5 juin 2026 à 18h30

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie MARQUÈS-NAULEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - DELLIERE Nicolas - TRINQUARD Béatrice - RAOULT Bernard - RAFFARIN Emmanuel - ALLIGNET Dominique - LONGUET Nathalie - TOUZALIN Olivier - TURCHETTO Sophie - GOUYETTE Isabelle - DECOURT Nicolas - CHAPELET Julie (arrivée à 18h45)- RIBOT Florent - CHASSANG Clément - DEBORT Patrice - FAULCON Angie - SOURIAU Edwige - CAMAIN Christophe - RENAULT Claudine.

Procurations : Cécile LEFEBVRE à Brigitte MORIN, Carole LOIZON à Nathalie LONGUET, Mathéo BERNIER à Nathalie MARQUES-NAULEAU

Secrétaire de séance : Nicolas DECOURT

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Madame le Maire, après transmission du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2026 fait part qu'aucune remarque ne lui a été transmise. En l'absence d'autre remarque et de question, le procès-verbal est arrêté et sera publié sous huitaine.

Communications

- Fêtes des écoles Daudet et Pergaud ce soir : un mail a été adressé aux enseignants et à l'APE afin d'excuser l'absence de la municipalité en raison de la tenue de ce conseil municipal dont la date est imposée par l'Etat.
- Remerciements pour subventions accordées : CFA Centre Val de Loire, Chorale, Sapeurs-Pompiers Dangé/Les Ormes
- Mme le Maire rappelle l'incendie d'une voiture survenu dans la nuit de lundi à mardi devant le salon de coiffure Actuel ; une enquête est en cours ; les images de la vidéosurveillance sont exploitées par les services de gendarmerie.
- Des commissions de sécurité ont eu lieu en mai et juin à la salle des fêtes et à l'école Souché ; pas de remarques pour ces bâtiments qui s'avèrent conformes aux règles de sécurité. Les services de sécurité ont attiré l'attention de la commune sur la dangerosité de stockage de matériels avec batteries dont trottinettes, vélo...en raison des risques d'explosion. Une information en ce sens va être affichée dans les bâtiments communaux.
- Le nouveau camion des Pompiers Dangé/les Ormes va officiellement être remis aux secouristes le 6 juin.
- Mme le Maire fait part au conseil de l'intérêt de la manifestation organisée par l'AMF et le Département le 30 mai pour l'accueil des élus de la Vienne ; plusieurs élus de la commune y ont assisté et ont pu rencontrer les différents partenaires des collectivités.

2026-52 : Elections sénatoriales – désignation des délégués

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL/BER-204 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des deux sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2026 ;

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal.

Ont été désignés :

Titulaires : Nathalie MARQUES-NAULEAU, Bernard RAOULT, Brigitte MORIN, Emmanuel RAFFARIN, Béatrice TRINQUARD, Nicolas DECOURT, Angie FAULCON

Suppléants : Dominique ALLIGNET, Cécile LEFEBVRE, Christophe CAMAIN, Sophie TURCHETTO

2026-53 : Formation d'un groupement de commandes entre la ville de Châtelleraut et les Communes membre de Grand Châtelleraut pour un marché portant sur la fourniture d'énergie stockable et autorisation de signature de ce marché

Le service commun « pôle énergie » propose aux communes adhérentes de participer à un groupement de commandes pour la fourniture de bois-énergie (granulé et bois déchiqueté).

La commune de Dangé-Saint-Romain commande 9 à 13 tonnes de granulés de bois par an pour alimenter la chaudière de l'espace Jules Ferry. Cette fourniture coûte d'une année sur l'autre entre 3 000 et 6 000 €, selon la fluctuation des prix du granulés de bois en vrac. Le groupement de commandes permet aux communes du Grand Châtelleraut de pouvoir bénéficier d'un prix préférentiel pour les combustibles bois énergie tout en sécurisant l'approvisionnement de leur chaufferie au bois par un contrat pluriannuel.

Deux groupements de commandes ont déjà été mis en œuvre en 2019 et 2022 pour opérer des marchés publics sur la fourniture de bois-énergie sur les périodes : 2019 à 2022, et 2022 à 2026. Le marché actuellement en cours prendra fin le 30 septembre 2026.

Pour les communes qui souhaitent poursuivre leur fourniture de bois-énergie par un contrat commun, le renouvellement du groupement de commandes permettra de publier un marché public sélectionnant plusieurs fournisseurs dans un accord-cadre puis d'attribuer tous les ans un marché subséquent au mieux-disant.

Le montant maximum pour l'ensemble du groupement est fixé à 80 000 € HT par an.

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles L2113-6 et suivants, R.2124-2 1°, R2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes et aux appels d'offres ouverts,

CONSIDERANT qu'une consultation par appel d'offres ouvert pour procéder à l'attribution du contrat de fourniture d'énergie stockable, sera lancée par la ville de Châtelleraut pour le compte du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes de fourniture d'énergie stockable,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier;
- d'approuver la désignation de la ville de Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer le futur marché de fourniture pour un montant maximum de 7 000 € HT annuel pour la commune

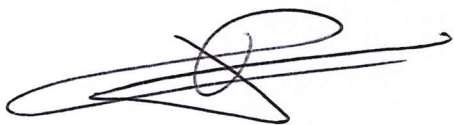
Questions / informations diverses

- Deux arrêtés ont été pris par le Maire pour désigner les correspondants défense et incendie de la commune : Nicolas DELLIERE et Nicolas DECOURT ont été respectivement désignés pour remplir ces missions
- Recrutement d'Alexandre DOUCÉLIN au 01/07/2026 en qualité de fonctionnaire stagiaire affecté aux services techniques de la commune ; Alexandre est employé au sein de la commune depuis plusieurs mois en CDD.
- Départ de Joy GEVERS au 01/08/2026 pour se rapprocher de son domicile en Indre et Loire.
- M. DEBORT indique être particulièrement sensible à l'aménagement et à l'entretien de la commune. Il précise qu'il est actuellement difficile de se promener le long de la Vienne en raison du manque d'entretien de certains secteurs.
Mme le Maire précise que cette situation est notamment constatée aux abords de la propriété de M. BRUNEAU et indique qu'une intervention d'entretien sera réalisée très prochainement ; Nicolas DELLIERE s'est récemment rendu sur place.
M. CAMAIN ajoute que la même problématique existe également derrière son domicile. Il serait souhaitable que cet entretien soit effectué deux fois par an par la commune.
M. DELLIERE rappelle que des difficultés d'organisation ont été rencontrées précédemment en raison d'un manque de personnel ou panne de matériel. Il précise que plusieurs situations ont dû être remises en ordre et que des plannings d'intervention ont été mis en place. Il indique que la situation est progressivement en train d'être redressée.
M. DEBORT ajoute qu'en juin c'est une urgence d'entretenir les espaces verts.
- Nicolas DELLIERE indique qu'il serait souhaitable que 2 représentants de la commune puissent également suivre le dossier du PLUI ; il s'agit d'un dossier important qui engage la commune sur le long terme. Plusieurs élus manifestent leur intérêt. La prochaine réunion aura lieu le 25/06 à 18 h à Bonneuil Matours.
- Prochain conseil municipal le 29 juin 2026 à 18h30

La séance est levée.

Clôture de séance à 19h25

Le Secrétaire
Nicolas DECOURT



Le Maire
Nathalie MARQUES-NAULEAU

